

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 12 mai 2023

❖ Séance du 12/05/2023

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 06/05/2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Alain LACHAT, Roger JULIAN, Christian BAUGROS, Jérôme BONNARD, Pascal FOREST, Stéphanie DORVIDAL

●○○○○○☐●○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○○☐●○○○○

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Subvention école SAINT JOSEPH

8 enfants de la commune sont scolarisés à l'école privée St Joseph. Les dépenses de fonctionnement par élève s'élèvent à 1 059 €. Monsieur le Maire propose de voter la demande de subvention pour un montant total de 8 472 € soit 8 x 1 059 € pour 2023

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier les demandes de subventions reçues en mairie.

Après avoir analysé chaque dossier, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Société de chasse de Merle 200 €
- Groupement rats musqués 200 €
- Subvention d'investissement au CCAS 2 000€
- Quai des Arts décision reportée en attente de compléments

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Subvention pour le transport scolaire

Stéphanie DORVIDAL ne participe pas au débat et au vote étant bénéficiaire de la subvention.

Dans un souci d'équité, Monsieur le Maire propose un remboursement, pour l'année scolaire 2022/2023 aux enfants des écoles primaires ou maternelles destinataires d'une carte de transports scolaires : remboursement du prix de la carte soit 110 €. La demande devra être faite en mairie.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Désignation d'un référent déontologue pour les élus

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation de désigner un référent déontologue des élus avant le 1er juin 2023.

Après avoir analysé l'offre du CDG 42 qui se mettra en place après le 21 juin, le conseil municipal décide de ne pas désigner de référent déontologue au sein de la commune mais de confier cette compétence au CDG 42 dès que celui-ci aura délibéré sur les conditions de sa mise en œuvre.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Rapport d'activité LFA 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité de Loire Forez Agglomération pour l'année 2022 et demande d'approuver le rapport pour l'année 2022

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

➤ **Décision modificative du budget**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	2000.00	
2131	Bâtiments publics	-10000.00	
2138	Autres constructions	-7000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	-2000.00	
2152	Installations de voirie	-5000.00	
203	Frais d'études, recherche, développement	30000.00	
1322	Subv. non transf. Régions		8000.00
TOTAL :		8000.00	8000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

●○○○○○●○○○○○

Questions diverses

- **Circulation à Cubelle** : afin de ralentir la circulation de la traversée de Cubelle, il a été envisagé d'installer un coussin berlinois avec une vitesse limitée à 30 km/h. Le coût s'élève à 7 200 € avec la pose de panneaux en amont et en aval. En parallèle, un radar a été posé entre le 25 avril et le 3 mai 2023.
 - 891 véhicules soit 111 en moyenne par jour
 - Vitesse moyenne entre 37 et 40 km
 - Aucun véhicule au-dessus de 80 km
 - 85% ne dépassent pas les 52 km
- En conséquence, compte tenu des données du radar, il a été décidé de ne pas donner suite à la pose d'un ralentisseur.
- **Auberge** : une demande est en cours. Le dossier va être présenté prochainement aux élus.
- **Sentiers** : les poteaux sont plantés. Reste le balisage à poser et les panneaux de départ. Le projet a été présenté à l'ADTHF. Une création de QR code est envisagée
- **Patrimoine** : Les blasons pour identifier le petit patrimoine sont prêts à être posés. La commission patrimoine propose de réhabiliter le petit patrimoine au bord des 4 sentiers + les puits du bourg de Leignecq. Un devis rectificatif est en attente pour le remplacement des portes de puits.
- **Bulletin municipal** : la parution sera reportée après la fête médiévale
- **Entreprise Roux** : un relevé des 3 piézomètres a lieu tous les 6 mois. Malgré une dérive sur un piézomètre au mois de février, l'Apave indique qu'il n'y a pas de problème.
- **Chaine YOUTUBE** : proposition de création « Merle-Leignec channel »
- **Boîte à livres** : proposition d'implanter une boîte à livre à Leignecq à la place de l'ancienne cabine téléphonique et à Merle vers le terrain de jeux
- **Panneaux d'affichage** : les pieds s'abiment ainsi que le tableau. Voir comment les réhabiliter.
- **Obligation de débroussaillage** : un courrier sera distribué
- **Eclairage public** : 93 points lumineux sur la commune. Une réflexion est en cours pour remplacer les lampes par des leds

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 23h45

